



BIFI *Sud*

n°31

Février 2013

Le journal à base d'agents actifs

syndicat SUD Santé Sociaux

Bâtiment des écoles

poste 83734 ou 02-99-28-37-34

syndicat.sud@chu-rennes.fr

LE CUR, UNE CAMPAGNE MÉDIATIQUE SANS PRÉCÉDENT...



**Alors, Camarade Tintin,
ça etre Bâtiment très
moderne, gloire CHU et
Personnel très très
enthousiaste. Mais toi
Pas rentrer...euh...
Peinture encore fraîche.**



W. + Sanrankune

Dessin librement inspiré de « Tintin chez les Soviets »...

*Ce numéro n'a pas été
réalisé en travaillant en 10 heures,
encore moins en 12 heures !!!*



Ouverture du CUR ...

La Direction Générale occupée

Dans le cadre de la grève reconductible des personnels du CHU pour protester contre les conditions de travail dans le Centre Urgences Réanimation (CUR), le syndicat SUD a choisi d'occuper le terrain en implantant une tente devant l'entrée principale de la Direction Générale.



Toute la journée, les collègues grévistes sont venus échanger et déjeuner de manière conviviale.



Un petit souvenir écrit des revendications a été laissé sur le bitume. Dans le cadre de l'Assemblée Générale intersyndicale, la tente a été délocalisée devant le BUR. Vous pouvez y lire également les revendications du personnel sur le sol, au niveau de la rampe d'accès des urgences.

La lutte pour des effectifs en nombre et des bonnes conditions de travail dans le CUR continue. Nous ne lâcherons rien dans notre combat pour un service public de qualité. Le « non choix » de postes qui a été imposé aux agents et s'est déroulé dans des conditions plus que floues a été un outil redoutable de management par le stress.

Une campagne de propagande sans précédent.

Dans les mois précédant l'ouverture du CUR, il ne s'est quasiment pas passé une semaine sans un article dans Ouest-France vantant ce « bâtiment du 21^e siècle ». Concernant le personnel, silence radio... Par contre, la Direction ne s'est pas privée de distiller demi-vérités et désinformation sur l'impact réel de son ouverture sur la qualité de la prise en charge des patients.

Premier exemple, le « doublement de la surface » d'accueil.

Certes, pour l'ensemble du bâtiment... mais ce doublement s'explique en grande partie par l'intégration d'un service neuf, l'Unité Hospitalière Sécurisée Interrégionale (UHSI), et de services qui ne s'y trouvaient pas avant (Duhamel, Guéhenno, scanner...). Au final, pour atteindre l'objectif de prendre en charge les 20 000 entrées supplémentaires par an, il n'y a pas plus de « boxes » ni plus de personnel... Dès le premier jour de fonctionnement, il y avait des patients dans les couloirs ! Le désengorgement des urgences, ce n'est pas « pour maintenant » !

Second exemple, « la création de 50 ETP » :

SUD a refait tous les calculs. Ces 50 Equivalents Temps Plein (ETP) correspondent exactement aux créations de postes de l'UHSI financés par la pénitencière, ainsi qu'aux 10 postes de brancardiers supplémentaires qui proviennent des suppressions de postes chez nos collègues ambulanciers.

Voilà comment on intoxique la population...



Un choix de poste plus qu'opaque

Pas de réponse à des collègues qui ont postulé... Des courriers d'acceptation à des collègues qui n'ont PAS postulé... Des refus non motivés malgré l'avis favorable du cadre... Le moins que l'on puisse dire, c'est que le choix de poste du CUR s'est fait dans la confusion la plus totale pour les agents, voire une impression d'arbitraire pour certains, ou bien que l'on en a profité pour « trier le bon grain de l'ivraie ». Combien de refus ont été vécu comme des sanctions ? Combien d'affectations ont été vécues comme des mobilités forcées ?

SUD a déjà accompagné nombre d'agents pour faire valoir le respect des procédures et des obligations de l'employeur envers ses agents. Nous avons également fait inscrire ce point au CTE pour dénoncer cette pratique et s'assurer qu'elles ne se reproduiront plus. Mais rien ne remplacera la solidarité des équipes entre elles !

Deux mois après...

2 mois d'existence, et tout ce que SUD avait dénoncé se produit :

- pas assez de paramédicaux ;
- jusqu'à 26 patients dans un module de soins prévu pour 5; des collègues de l'IAO débordés par la multiplicité des sollicitations;
- Services de post-accueil et de médecine interne débordés
- Auto-remplacement;
- Professionnels en situation de stress extrême, par épuisement et peur de l'erreur professionnelle;
- Brancardiers débordés
- Multiplication des arrêts de travail
-

Même si les organisations sont en place, rien n'est figé. SUD a impulsé un CHSCT extraordinaire qui a eu lieu le 29 janvier pour réclamer leur révision radicale, qui doit passer d'abord et avant tout par des postes supplémentaires. Nous avons également alerté l'inspection du Travail sur les risques liés aux conditions de travail, à l'hygiène et à la sécurité. **Celle-ci s'est déplacée au CHSCT pour suivre le dossier.**



Ne nous laissons pas faire, nous avons les moyens collectifs de nous battre !



Infirmiers de blocs opératoires et infirmiers anesthésistes pour des journées de travail en 8h et contre des journées en 10h !!!

En grève depuis 9 mois, les infirmiers spécialisés des blocs opératoires ne lâchent rien. Après avoir interpellé le ministère de la santé et le président de la république, ils ont été reçus mi octobre avec leurs représentants SUD par le directeur adjoint de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Face à leurs arguments de remise en cause de la sécurité des professionnels et des patients, ainsi que sur les conditions de travail, l'ARS a affiché son soutien à la direction du CHU avec un mépris bien mal dissimulé.

Les collègues sont ressortis de cette entrevue encore plus motivés !

Refusons des organisations de travail inadaptées et dangereuses avec des effectifs insuffisants. Maintenons la pression, en continuant à être gréviste, en ne participant pas aux réunions, roulements, répartitions du personnel dans les blocs, et ce tant que les organisations de travail en 8h00 ne seront pas maintenues.



Pôle gynéco obstétrique : A qui profitent les 12h00 ?

Après la mise en place des 12h00 sur le pôle pédiatrique (réanimations néonatale et pédiatrique) la Direction veut étendre le processus via une expérience sur le service de mater 3. Cette organisation devrait voir le jour à partir de février 2013 pour une durée de 3 mois... **et cette fois en 11h30 de travail mais 12 heures de présence !** La Direction des soins reste très floue sur l'organisation des repas, des transmissions, du temps de pause et de la journée de travail en général. Les deux équivalents temps-plein d'AP/AS ainsi « économisés » seraient redéployés vers l'accueil du bloc mater (en 07h30 de jour). Déshabiller Paul pour habiller Pierre. Les membres CHSCT étaient invités à voter sur cette organisation : SUD toujours opposé au travail en 12h00 qui dégrade : les conditions de travail, de vie personnelle et supprime des emplois. SUD a refusé de voter.

Quand la Direction veut précariser le SDR (service de remplacement) de nuit

Nouvelle lubie de la Direction : faire postuler tous les collègues titulaires du SDR de nuit sur des postes fixes vacants, et les remplacer par des contractuels plus « compétitifs » (comprendre « moins chers » et aux durées de contrat plus « souples »). En gros, adapter l'homme à la machine plutôt que l'inverse...

Nos collègues, qui ont choisi ce service et y apportent aussi toute leur expérience, refusent de se voir imposer cette mesure, forts d'une pétition de soutien signés par leurs collègues. Ils maintiennent donc fermement leur position.

En direct des services ...

Maternité

Depuis le mois de mai, les arrêts maladie non remplacés d'ASH et d'AS-AP se multiplient dans les services de maternité. Pendant 5 mois, il n'était pas rare de voir une même ASH assumer 3 services dans la même journée !

Les collègues ont donc décidé d'arrêter les frais et se sont mises en grève pour réclamer le remplacement de tous les arrêts. Dans le cadre de ce mouvement, la Direction a rencontré SUD pour annoncer le recrutement d'ASH. Le compte n'y étant toujours pas, les collègues ont maintenu leur pression, et obtenu des mensualités supplémentaires pour octobre.

La mobilisation, ça marche !!!

Sages-Femmes : Heures sup' à gogo

Au mois de novembre, les sages-femmes (pourtant déjà en 12h30), ont accumulé... 4000 heures supplémentaires! C'est l'équivalent de 2,5 ETP... économisés sur le dos du personnel, alors que la Direction compte sur une nouvelle augmentation du nombre de naissances.

De l'activité publique en plus, SUD est pour! Mais avec les effectifs pour assurer un service public de qualité. Créer ces 2,5 postes ne serait donc qu'un début !

Pôle pédiatrique : Bilan des 12h00...

Le bilan de la mise en place des 12h00 à 6 mois se fait attendre... Il devrait se faire pour juin 2013 Un questionnaire sera élaboré par la Direction : Les membres du CHSCT demandent à voir celui-ci en instance avant diffusion auprès des personnels. La médecine du travail souligne d'ores et déjà la pénibilité de l'alternance. En attendant cette étude (et ses résultats) ne soyons pas résignés : c'est tous ensemble que nous pouvons faire reculer les 12h.

Faites ce que je dis, pas ce que je fais :

Un membre de l'encadrement supérieur à une collègue ayant annoncé son futur congé mater :
« Vous m'avez fait un enfant dans le dos... »

Lors de l'évaluation professionnelle, cette collègue, soudainement incompétente, se voyait alors signifier son prochain changement de service.

Paradoxe du CHU, donc : avec des salariés qui sont en grande majorité des femmes, la discrimination sexuelle continue de faire des ravages...

EN DIRECT DES SERVICES !!!

Adjoint Administratifs et secrétariats médicaux

Pour faire des économies, nombre d'hôpitaux publics, le CHU en tête, emploient des adjoints administratifs sur des postes de secrétariats médicaux, sans le grade d'Assistant médico-administratif (AMA). Ceux-ci, sans le salaire, sans les primes, abattent le même énorme boulot, avec pour seul horizon un concours d'AMA qui en laissera forcément sur le carreau. Or, SUD rappelle que les adjoints administratifs 1^{ère} classe, les principaux 1^{ère} et 2^e classe, peuvent accéder à ce grade par liste d'aptitude ou examen professionnel, pour peu qu'ils aient entre 7 et 9 ans d'ancienneté comme titulaire. SUD demande donc que de tels examens professionnels soient ouverts dans les établissements concernés pour régulariser ces situations inacceptables.

Transport : carton rouge à la direction

Lors du CHSCT du mois d'octobre SUD avait demandé à ce que le quai de déchargement des armoires à Pharmacie soit modifié pour une meilleure accessibilité et plus de sécurité. L'accident est arrivé à cet endroit, une armoire est tombée, sans gravité pour l'agent. La Direction, une fois de plus, malgré notre alerte n'a toujours rien fait. Attend-t-elle un accident plus grave pour réagencer cet endroit ?

Report des CAPL, nos carrières ne sont pas leur priorité!

Au dernier instant, les Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL) du 27 octobre ont été reportées au 28 novembre... il faut dire que le déménagement du CUR « mobilisait toutes les énergies ». Alors s'occuper des carrières des agents que l'on pousse à bout n'est pas la priorité absolue.

L'internat : A la diète !!!

Pour la énième fois les diététiciennes partent en voyage : elles iraient s'installer à l'internat. Celles-ci vont libérer ainsi l'ancienne cafétéria du personnel qui deviendra une cafétéria médicale... Les repas pris à l'internat seront transférés au restaurant du personnel : 130 couverts en plus tous les midis. Quid du nombre d'agents supplémentaires ? Que deviennent les agents de l'internat ? Aucune réponse de la direction...
Affaire à suivre !!!

Bloc opératoire : Plein gaz !!!

Une fois encore lors du CHSCT, SUD a dénoncé l'absence de moyens mis en place face à l'importance de l'activité opératoire à l'hôpital sud du vendredi (4 salles d'opérations programmées + une salle d'urgences) : Tous les professionnels ont la tête sous l'eau : service ambulatoire, service de chirurgie, salle de réveil, personnels du bloc, brancardiers ... Réponse de la direction : « nous sommes victimes de notre succès », C'est la magie de la T2A (tarification à l'activité), Plus on bosse et moins on a de moyens...

Nous avons également interpellé la Direction sur la mise en conformité du bloc opératoire au niveau de l'évacuation des gaz d'anesthésie. Une réunion devrait avoir lieu en décembre afin d'établir un calendrier des travaux.

En attendant : Mets ton masque !

Plan canicule :

On a VRAIMENT eu chaud !!!

Anecdote croustillante : un collègue de Duhamel remarque une anfractuosité dans un mur, dissimulée derrière une planche. A l'intérieur, un brumisateur. Interrogeant ses collègues, ceux-ci lui répondent : « Ah ? ça, c'est le plan canicule pour Duhamel »

22, v'là l'hiver

Tout le monde se souvient des conditions désastreuses dans lesquelles s'est déroulé l'hiver 2011-2012, avec jusqu'à 25 lits supplémentaires installés dans les couloirs des services d'hospitalisation, derrière des paravents, sans sonnettes, sans prises d'oxygène, etc...

SUD avait dénoncé publiquement et en conseil de surveillance cette dégradation inacceptable du service public. La main sur le cœur, la direction avait juré : « plus jamais ça ! ».

Le CUR ouvre, 16 lits supplémentaires de médecine (avec 1 seule infirmière en plus!), mais la direction persiste et signe : le plan de répartition des lits supplémentaires est déjà reconduit ! Mieux vaut prévenir que guérir ? Cela signifie plutôt que rien n'a été réalisé au niveau de l'ARS en termes de structures d'aval et d'amont pour solliciter d'autres établissements pour l'accueil des patients au sortir des urgences. Nous n'acceptons pas cela! Contactez-nous dès que vous aurez connaissance d'une telle situation. De notre côté, nous interpellons la Direction et l'ARS sur leur positionnement et leur responsabilité en la matière

BON A SAVOIR...



Déclarer son Accident de Travail

Contrairement à ce que peuvent affirmer certaines directions qui veulent manifestement réduire leurs statistiques d'AT et faire des économies d'assurance, il n'y a pas de limite de temps pour transmettre le feuillet de déclaration initiale d'Accident de Travail rempli par un médecin.

Ce qui compte et qui doit être transmis dans les 48h, c'est la déclaration administrative, visée par votre hiérarchie et relatant les faits. Le mieux est de voir un médecin le plus rapidement possible après les faits, **mais ce n'est pas une obligation**. Dans tous les cas, s'il y a un souci, contactez SUD qui vous mettra en relation avec votre représentant à votre Commission de Réforme.

Le jour de carence ne s'applique pas en cas de rechute rapide

(Extrait de la circulaire d'application NOR MPFP 1205478 C)

Le délai de carence ne s'applique pas à la prolongation d'arrêt de travail. Il est demandé, lorsque la reprise de travail n'a pas excédé 48 h (quels que soient les jours concernés) entre la fin de l'arrêt initial et le début de l'arrêt suivant, de ne pas appliquer le délai de carence à ce dernier arrêt.... Dans ces conditions il est possible de considérer qu'il s'agit d'une rechute et qu'il n'y a pas interruption de la maladie.

Et même bien après, si vous êtes contraint à un nouvel arrêt pour les mêmes raisons, n'oubliez pas de faire cocher la case « rechute » par votre médecin. Ainsi, vous évitez de vous faire ponctionner un 2nd jour de carence.

Si vous êtes dans ce cas et que l'on vous a prélevé un jour de carence en plus, vous êtes en droit de demander son remboursement

Les congés maternité et paternité génèrent des RTT !

Attention : en ces temps de régularisation de balance horaire, la nouvelle peut faire l'effet d'une bombe. Dans une réponse à nos collègues de SUD Santé Calvados, le ministère de la santé affirme que contrairement aux congés pour raison de santé, les congés de maternité et de paternité génèrent de la RTT... Concrètement, au CHU, ils doivent être crédités 7h30 dans la Balance Horaire au lieu de 7h comme cela se pratique actuellement... que les collègues concernés fassent leurs calculs ! SUD a interpellé la direction pour lui demander d'appliquer dès maintenant cette instruction ministérielle et de l'impacter sur les balances horaires concernées.

CECOS : Alerte !

Les agents malades de leurs mauvaises conditions de travail

Dès son ouverture en 2008, l'équipe du CECOS a dénoncé des paillasses trop hautes, inadaptées aux différentes manipulations et tâches quotidiennes dans le cadre de leur travail. Aujourd'hui des agents développent des troubles musculo-squelettiques invalidants. SUD au cours de la visite des locaux, a relevé d'autres dysfonctionnements pour lesquels nous demandons des actions correctives rapides !

SUD a demandé à la Direction de faire intervenir l'ergonome pour une analyse en collaboration avec les agents de ce service et également dans tous services et locaux de travail et cela avant toute réorganisation pour que de telles aberrations ne se reproduisent pas.

CUR : TOUT N'EST FINALEMENT QU'UNE QUESTION DE FORMATION...

Bon, alors, tout le monde a Bien son manuel des Castors Juniors et son intégrale de MC Gyver ?



Jour de carence : l'absentéisme hospitalier baisserait... pas le cynisme des directions

Victoire, crient les directions d'hôpitaux. Le jour de carence imposé dans la fonction publique aurait fait baisser le taux d'absentéisme dans les hôpitaux, en particulier l'absentéisme de courte durée. Le jour de carence a donc tout d'un coup protégé les hospitaliers de la grippe, de la gastro et de l'épuisement professionnel... C'est effectivement du meilleur boulot que la campagne contre la Grippe A... Pour réduire l'absentéisme à zéro, autant supprimer tout de suite toute possibilité d'arrêt maladie ! SUD revendique l'abrogation du jour de carence, dans le public comme dans le privé !

Au CHU, la direction pavoise : baisse de 0,4% de l'absentéisme par rapport à 2011... Mais dans le détail, c'est une autre affaire ! Sur les 25 pôles, 12 voient leur absentéisme augmenter, dont les pôles obstétrique et anesthésie Réa SAMU qui connaissent depuis peu des journées en 12 heures. Notons également une multiplication par 6 de l'absentéisme... à la Direction Générale ! No comment ?

SUD revendique un service de santé au travail

Depuis maintenant plus d'un an, une psychologue clinicienne exerce à mi-temps sur le CHU pour recevoir les agents en difficulté. A la demande du CHS-CT, elle est venue présenter son rapport d'activité en CHS-CT et en CTE. Le contenu en est édifiant. La souffrance au travail est omniprésente, à tous les niveaux de la hiérarchie. La direction a réagi « a minima » en recrutant un 20% supplémentaire.

SUD veut aller plus loin et revendique la création d'un véritable service de santé au travail, comme dans d'autres CHU. L'objectif est de permettre de coordonner l'action des médecins du travail, des psychologues, des ergonomes, des assistantes sociales...

La principale cause de la souffrance au travail est le manque de personnel qui dégrade les conditions de travail, supprime tous les espaces d'échange et de partage, pour nous transformer en robots producteurs de soins.

ACTIVITE LIBERALE AU CHU : LES CHIFFRES 2011

La Direction se vante d'avoir un faible nombre de praticiens à pratiquer des consultations en libéral au CHU... 36 en 2011.

Pourtant, cette pratique progresse, puisque 7 nouveaux praticiens sont en instance de rejoindre ce peloton de personnels médicaux qui considèrent qu'ils ne gagnent pas assez dans le secteur public.

Rappelons par ailleurs que sur ces 36 praticiens, 14 se livrent à des dépassements d'honoraires. Considérant sans doute que les français ne payent pas assez cher leur accès au soin...

Au total, les honoraires libéraux perçus en 2011 atteignaient presque les 3 millions d'euros, ce qui permettrait presque de combler l'insuffisance de financement annuelle du CHU si l'activité libérale était interdite dans les hôpitaux publics... A méditer...

Catégories C administratifs :

Nouvel échelon spécial, la fausse bonne nouvelle

La revalorisation récente du SMIC, pour ce 1er juillet 2012, est retranscrite immédiatement pour les bas échelons. Pourtant, SUD Santé Sociaux ne s'en réjouit pas. Cela traduit surtout la faiblesse des rémunérations en catégorie C, qu'une hausse du SMIC plus que légère, ne solutionne pas !

Dans un grand élan de mansuétude, le gouvernement a décidé d'aligner la filière administrative sur la filière ouvrière en créant un échelon spécial pour l'échelle 6 (INM 430).

Cependant, l'accès à cet échelon est soumis à quota, ce qui signifie que beaucoup n'en verront jamais la couleur... d'ailleurs, le quota n'a toujours pas été publié, donc l'avancement est de toute manière impossible pour l'instant !

Rappelons que depuis 3 ans, le salaire net moyen des agents hospitaliers ne cesse on pas de stagner, mais de baisser ! Dépêche APM 28/11/2012

C'est pour cette raison que SUD revendique la suppression des quotas, ainsi qu'une augmentation immédiate de 300€ par mois (pas de salaires inférieurs à 1700€/mois !). **SUD REVENDIQUE :**

- 1. DES PASSAGES D'ECHELONS A DUREE MINIMUM, SANS RATIOS SUR LES GRADES SUPERIEURS ET EXCEPTIONNELS**
- 2. UN TRAITEMENT MINIMUM A 1700€ nets/MOIS**

au 01/07/12 (valeur du point au 1/7/2010 : 4,63€)		
	INM	Durée
échelon spécial	430	
échelon 7	416	4 ans
échelon 6	394	4 ans
échelon 5	377	3 ans
échelon 4	360	3 ans
échelon 3	347	3 ans
échelon 2	336	2 ans
échelon 1	325	2 ans

Lu dans la presse... L'allongement de la journée de travail nuit gravement à la santé

On savait déjà que travailler trop pouvait avoir des répercussions sur la santé physique et mentale des salariés : anxiété, baisse des fonctions cognitives, troubles du sommeil...

Une étude publiée dans la revue PLoS ONE a pu mettre en évidence une relation forte entre la durée quotidienne du travail et le risque de survenue de dépression. Le risque de dépression est 2,3 à 2,5 fois plus élevé pour les salariés travaillant plus de 10 heures par jour que pour ceux qui effectuent des journées de travail normales (7 à 8 heures). No comment...

Santé : Pour le gouvernement,

le vrai changement n'est pas encore pour maintenant !

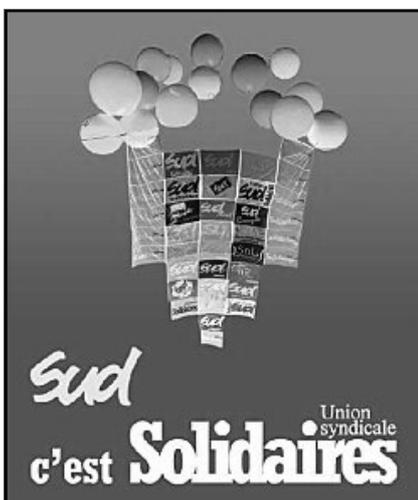
Mardi 31 juillet, SUD Santé-Sociaux rencontrait la nouvelle ministre de la santé, Marisol Touraine. La ministre s'est cantonnée à des réponses de principe ; « redonner toute sa place à l'hôpital public » mais sans abroger ni la loi HPST ni la T2A, en restant floue sur la question des moyens. Quant aux salaires... aucun engagement... on ne risque donc pas d'être déçus !

Les ordres paramédicaux n'ont « pas vocation à demeurer » mais manifestement pas à être supprimés non plus ! L'adhésion facultative permettrait de couper la poire en deux...

Pour nos collègues du privé non lucratif (Convention Collective 51), la pilule est encore plus dure à avaler, puisque le ministère a donné son aval au coup de force du patronat : la convention est dénoncée, et c'est une « recommandation » au rabais qui s'applique : ralentissement de carrière, suppressions de repos, dégradation des conditions de travail...

Par ailleurs, le gouvernement cède au lobby des médecins en livrant une réforme « light » sur les dépassements d'honoraires, et en renvoyant aux oubliettes des mesures sur l'encadrement de l'activité libérale à l'hôpital.

On le voit, Il n'y a rien à attendre du gouvernement en place. Les seules améliorations que nous aurons seront celles pour lesquelles nous aurons lutté. Nous devons donc continuer à nous organiser pour arracher de nouvelles conquêtes sociales !



LES AGENCES DE NOTATION SURVEILLENT LES HÔPITAUX.

VU les coupes budgétaires,
on n'est pas près de
perdre notre triple ...



W. +
Sanrankune

« Lorsqu'ils sont venus chercher les communistes

Je n'ai rien dit, je n'étais pas communiste.

Lorsqu'ils sont venus chercher les syndicalistes

Je n'ai rien dit, je n'étais pas syndicaliste.

Lorsqu'ils sont venus chercher les Juifs

Je n'ai rien dit, je n'étais pas Juif.

Puis ils sont venus me chercher

Et il ne restait plus personne pour protester »

(poème attribué à M. Niemoller, résistant allemand).

Recevez le journal **BIFI** 

Abonnez-vous, c'est gratuit !

Nom :

Prénom :

Service :

A retourner à : Syndicat Sud

Bâtiment des écoles

Pontchaillou

Retrouvez l'actualité du CHU, du sanitaire et du social dans le 35 sur notre site :

<http://sudsantesociaux35.org>

Se syndiquer aujourd'hui : un droit ? NON, une NECESSITE !